

# **Catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh : la CGT interpelle les entreprises sur leurs responsabilités**

mercredi 5 juin 2013, par [CGT](#), [CGT Commerce](#), [CGT Services](#), [CGT THC](#) (Date de rédaction antérieure : 4 juin 2013).

## **Communiqué de la CGT et des Fédérations CGT du Commerce et des Services, et du Textile Habillement Cuir**

La CGT et les Fédérations CGT du Commerce et des Services, et THC sont mobilisées depuis de nombreux mois aux cotés des syndicats du Bangladesh, en association avec Peuples solidaires et le collectif « Éthique sur l'étiquette », pour exiger des mesures concrètes et vérifiables en matière de sécurité et de prévention des incendies et des accidents dans les usines du textile et de l'habillement bangladais.

La signature de l'accord sur « la sécurité et les incendies », conclu entre les fédérations syndicales locales et internationales, IndustriALL et Uni global, est un premier pas positif. Nous notons avec satisfaction que Carrefour, un des grands donneurs d'ordre français, s'y est engagé.

En revanche, nous sommes choqués que d'autres marques et distributeurs notamment français comme Auchan, Camaïeu, Leclerc, Intermarché, Casino, Système U ... se refusent toujours, à ce jour, à parapher cet accord ! La CGT et les fédérations Commerce et services, et THC exigent de ces entreprises de la distribution française qu'elles assument pleinement leurs responsabilités sociales et signent l'accord sans plus attendre. La Fédération CGT du Commerce et des Services et ses équipes syndicales dans les entreprises mettront tout en œuvre pour que les enseignes concernées rejoignent au plus vite les entreprises signataires.

Au-delà, nous exhortons les entreprises à abonder immédiatement le fond d'indemnisation des victimes et accidentés du « Rana Plaza ». Nous ne pouvons pas concevoir que dans quelque pays que ce soit, travailler puisse signifier la mort ou le handicap à vie sans prise de responsabilité passant par des indemnisations.

Par ailleurs, la CGT engagera une concertation avec les autres organisations syndicales françaises pour demander une réunion extraordinaire de la Commission paritaire mixte de la branche professionnelle sur cette question.

Les groupes de distribution ne peuvent pas se dédouaner de leurs responsabilités en déclarant ignorer ce qui se passe dans les usines de confection en Asie, en s'abritant derrière le secret des relations commerciales qu'elles concluent avec leurs sous-traitants, la concurrence entre marques et enseignes ou en accusant les législations du travail défailtantes dans les pays concernés d'être seules responsables.

La CGT exige la transparence notamment dans les relations commerciales entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Les organisations syndicales, les Institutions représentatives du personnel (IRP) doivent avoir accès aux informations et être en capacité de veiller au respect des normes internationales du travail et de l'Accord mondial par les entreprises signataires. Les rapports

annuels de RSE ne peuvent pas se limiter à être une vitrine, un élément de marketing.

La CGT et les Fédérations du Commerce et des Services, et THC restent mobilisées et seront particulièrement vigilantes sur la mise en œuvre concrète et sur le long terme de l'accord. A l'automne, elles mèneront une mission d'évaluation au Bangladesh pour juger pratiquement des évolutions. Elles continueront d'apporter tout leur soutien aux travailleurs et organisations syndicales du Bangladesh.

Enfin, la CGT, les Fédérations Commerce et services, THC et les autres organisations affiliées redoubleront d'attention sur la situation dans l'industrie textile et de l'habillement dans les autres pays d'Asie (tels que le Cambodge ou la Birmanie) et ailleurs dans le monde ainsi que dans les autres branches où les salariés sont soumis à des conditions de travail mortifères.

Montreuil le 4 juin 2013

---

**P.-S.**

\* <http://www.cgt.fr/La-CGT-interpelle-les-entreprises.html>